Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Présentation de l'opération

Organisme responsable	Insee - Pôle de compétence Tourisme - Direction régionale de Languedoc-Roussillon
Type d'opération	Enquête
Objectifs	L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Les informations sont produites au plan national, régional, voire infra-régional. Le parc est mesuré au 31 décembre de chaque année et la fréquentation sur chaque mois.
Thèmes abordés	Les principaux thèmes abordés sont les suivants : - caractéristiques de l'établissement ; - capacité d'accueil ; - occupation quotidienne des chambres ; - arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes ; - durée moyenne de séjour ; - proportion de tourisme d'affaires.

Champ de l'opération

Champ géographique	L'enquête couvre la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).
Champ(s) statistique(s) couvert(s)	L'enquête couvre les activités définies par les codes NAF rév. 2 : 55.10Z (hôtels et hébergement similaire).

Caractéristiques techniques

Unité statistique enquêtée	Hôtels à vocation touristique, qu'ils soient classés ou non
Périodicité de l'opération	Mensuelle
Période et mode de collecte	La collecte est réalisée par voie postale.
Historique	L'enquête existe depuis 1982. Elle a été rénovée une première fois en 1993, puis en 1999. En 1995-1996, elle intègre le champ des hôtels sans étoile (ou "0 étoile"). En 2003, les hôtels de chaîne non homologués sont introduits. A partir de 2004, l'enquête est étendue aux départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). En 2006, les rénovations de l'enquête portent sur la méthode de redressement pour mieux traiter les non-réponses et l'introduction d'une nomenclature des pays d'origine des touristes étrangers. Depuis 2011, la gamme des classements va désormais du 1 au 5 étoiles (auparavant 0 étoile à 4 étoiles Luxe).

	La 5ème étoile remplace la 4ème étoile Luxe afin de donner davantage de lisibilité à ces établissements au niveau international. La catégorie hôtel de tourisme sans étoile disparaît (dénommée 0 étoile).
Plan de sondage	En 2013, les espaces touristiques nationaux (ETN) ont été mis à jour. Ils constituent une partition exhaustive du territoire national entre le littoral, la montagne, le rural et l'urbain, Ils sont un des critères de stratification de l'enquête de fréquentation hôtelière (EFH), pour élaborer son échantillon et redresser ses résultats. L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon national d'environ 6 700 hôtels (12 000 y compris les extensions régionales). Concernant l'extension aux départements d'outre-mer (DOM), deux questionnaires spécifiques ont été mis en place : un pour les trois DOM antillais et un pour la Réunion.
Autres spécifications	Elle permet ainsi une observation statistique du tourisme sur l'ensemble du territoire français. Cette enquête rentre dans le cadre du règlement européen 692/2011 concernant la production d'informations statistiques sur le tourisme à Eurostat. Elle répond également aux besoins nationaux de la direction du tourisme et locaux pour les acteurs et décideurs régionaux du tourisme.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

Présentation de l'opération

Organisme responsable	Insee - Pôle de compétence Tourisme - Direction régionale de Languedoc-Roussillon
Type d'opération	Enquête
Objectifs	L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air vise à étudier la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air en France, tant en volume qu'en termes de structure de la clientèle, notamment géographique. Elle permet également la connaissance exhaustive du parc (y compris les campings classés n'offrant aucun emplacement de passage) et de la fréquentation des seuls emplacements de passage, destinés à une clientèle touristique, par opposition aux emplacements loués à l'année destinés à une pratique plus résidentielle. Cette enquête porte sur la fréquentation des cinq mois d'été, de mai à septembre : le parc est mesuré chaque année au 30 novembre.
Thèmes abordés	Elle aborde les thèmes suivants : - caractéristiques du terrain ; - période d'ouverture ;

- capacité d'accueil (emplacements nus et emplacements locatifs) ;
- occupation des emplacements (nus et locatifs) ;
- fréquentation mensuelle (en termes de nombre d'arrivées et de nuitées) selon le type d'emplacements (nus et locatifs) et le pays de résidence habituelle des clients.

Champ de l'opération

Champ géographique	France métropolitaine
Champ(s) statistique(s) couvert(s)	L'enquête couvre les activités définies par le code NAF rév. 2 : 55.30Z (terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs).

Caractéristiques techniques

Unité statistique enquêtée	Terrain de camping, classé de 1 à 5 étoiles ou terrain non classé offrant au moins un emplacement de passage
Périodicité de l'opération	Mensuelle de mai à septembre
Période et mode de collecte	L'enquête est réalisée de mai à septembre, par voie postale.
Historique	L'enquête existe depuis 1981 ; elle a été rénovée en 2004. A cette date, l'enquête distingue la fréquentation des emplacements nus de celle des emplacements équipés d'un hébergement léger (type chalet, bungalow ou mobil-home).
Plan de sondage	A compter de la saison 2013, l'enquête n'est plus exhaustive : elle est réalisée auprès d'un échantillon de 6000 campings sur 7 500
Autres spécifications	Un emplacement, considéré comme locatif, dispose d'un équipement d'hébergement de type bungalow, bungatoile, mobil-home, habitation légère de loisir (HLL)… Les éventuels emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars sont considérés comme des emplacements nus.

Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques

Présentation de l'opération

Organisme responsable	Insee - Pôle de compétence Tourisme - Direction régionale de Languedoc-Roussillon
Type d'opération	Enquête
Objectifs	L'enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans ces établissements.

Thèmes abordés	Les thèmes abordés sont les suivants : - occupation quotidienne des unités d'hébergement (auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme, résidences hôtelières, maisons familiales ou villages de vacances) ; - arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes ; - profil de la clientèle (proportion de tourisme d'affaires, d'individuel, de familles, de colonies, de groupes…).

Champ de l'opération

Champ géographique	France entière
Champ(s) statistique(s) couvert(s)	Les unités enquêtées sont les hébergements collectifs touristiques faisant l'objet d'une réglementation. Il s'agit des auberges de jeunesse, des centres internationaux de séjour, des centres sportifs, des résidences de tourisme et résidences hôtelières, des maisons familiales de vacances et des villages de vacances soit près de 4 000 unités. L'unité économique interrogée est l'exploitant de l'hébergement (NAF rév. 2 : 55.10Z et 55.20Z). Les hôtels et campings classés sont observés dans le cadre des enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie homologuée et hôtellerie de plein air.

Caractéristiques techniques

Unité statistique enquêtée	Établissement d'hébergement collectif
Périodicité de l'opération	L'enquête est mensuelle.
Période et mode de collecte	La collecte des informations est effectuée sur support papier et par voie postale. Les questionnaires sont envoyés tout au long de l'année vers le 25 du mois précédant le mois de collecte.
Historique	Enquête nationale existante depuis avril 2009
Plan de sondage	L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon national d'environ 2 800 établissements. L'enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques complète les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites par : - les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie homologuée ; - les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.
Autres spécifications	L'enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques complète les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites par : - les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme ; - les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air. Cette enquête rentre dans le cadre du réglement européen n°692/2011 concernant la production d'informations statistiques sur le tourisme à Eurostat.

Elle répond également aux besoins nationaux de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et locaux pour les acteurs et décideurs régionaux du tourisme.

Le dispositif comporte 2 extensions régionales dans les deux régions où existaient déjà cette enquête (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon).